

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIES PONT

**EXTRAIT**du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT**Séance du mardi 7 juin 2022**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30

**Date de la convocation**  
30 mai 2022

**Date d'affichage**  
30 mai 2022

**Délibération n°**  
2022-39

**Objet de la délibération**  
*Direction des services  
techniques – Service  
aménagement et foncier –  
nomination de voie :*  
*« Allée Flora ».*

**Vote pour à l'unanimité**

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente-huit minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, CHAUCHE Dalel, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, ROYET Pierre.

**Procurations :**

DELGADO Alexandra donne procuration à LAURERI Philippe,  
BESSET Monique donne procuration à FOUCOU Roseline,  
ATIAS Jessica donne procuration à RAVINAL Danièle,  
BLANC Benjamin donne procuration à LE TALLEC Jean-Claude,  
LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard,  
BOLLA Alain donne procuration à VINCENTS Christiane.

**Absents :**

NAAL Jean-Michel,  
LAGIER Laure,  
MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Sollies-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

Suite au permis de construire déposé par SEGEPRIM et délivré le 23 juillet 2021, un nouvel ensemble immobilier va être créé en lieu et place de l'ancien Hôtel ALBA FLORA au Quartier des Plantades, sur les parcelles cadastrées section AH n<sup>os</sup> 228 et 429.

Cet ensemble de 153 logements sera desservi par une nouvelle voie pour laquelle il faut trouver un nom. Il est proposé de dénommer cette voie « Allée Flora » et de procéder à la numérotation métrique des futures propriétés bâties pour les identifier.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié le 20 septembre 2018, et révisé le 24 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de renommer la voie desservant le futur ensemble immobilier situé Quartier des Plantades situé sur les parcelles cadastrées section AH n<sup>os</sup> 228 et 429 ;

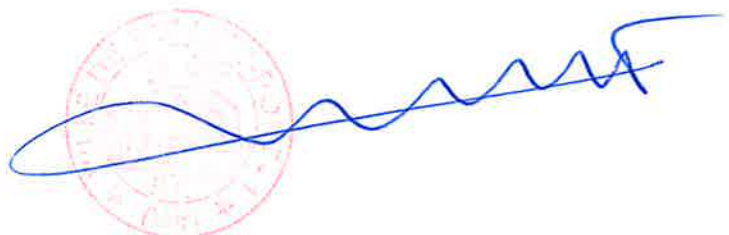
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**


- **APPROUVE** la nomination de la voie : « Allée Flora » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie pour les futures constructions ;
- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire





 CABINET SIVAPSE 148 Rue de Mars de Ruyter 83380 PUGET VILLE Tel : 04 94 28 20 28 Fax : 04 94 28 99 30	Maître d'Ouvrage	SEGEPRIM
	OPERATION	Construction de 153 Logements
ECH : 1/500e	30/03/2022	01
PLAN PAYSAGER		
PHASE PCM		

Toute reproduction même partielle est interdite sans l'accord écrit des auteurs (Loi du 11.03.1987)